

BROCHURE GROUPES 2021



SITUER ALENÇON ET SA RÉGION

Idéalement située à 2h15 de Paris, au carrefour de la Bretagne et des Pays de la Loire et entre deux Parcs Naturels Régionaux, la ville d'Alençon saura vous séduire grâce à son riche patrimoine, ses forêts, son savoir-faire de la dentelle, inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO, et à ses hébergements et restaurants de qualité.



Les atouts de la destination



Un savoir-faire unique au monde : la dentelle



Une petite cité de caractère

Un des plus beaux villages de France



Une ville sanctuaire



46 monuments historiques

2 GR et 25 km de voie verte

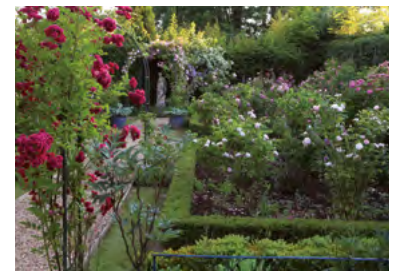


20 000 hectares de forêts



3 itinéraires à vélo

33 hectares de parcs et jardins



Se ressourcer à l'écart du stress des grandes villes

Des produits locaux dans votre assiette !

BIENVENUE À ALENÇON DESTINATION NORMANDIE !



Vous souhaitez organiser pour votre groupe un séjour ou une journée découverte sur notre territoire ? Une équipe de professionnels est à votre disposition ! **L'Office de Tourisme d'Alençon** met à votre service ses connaissances afin de vous faire vivre des expériences uniques...

6 bonnes raisons de nous faire confiance

- Une connaissance approfondie de notre territoire
- Un service sur mesure adapté à vos attentes
- Un interlocuteur unique et privilégié
- Des devis sur demande et des programmes sur mesure
- Des forfaits tout compris
- Des conseils personnalisés selon vos envies

Alençon est la destination idéale : elle vous offre un cadre dynamique et dépaysant, au cœur d'un territoire abordable, au patrimoine riche et doté d'animations culturelles variées.



Dorine CHÉRON et Fanny DE SAINT JORES

Chargées de mission, promotion et développement touristique

Service groupes

Office de tourisme d'Alençon
groupes@visitalencon.com
02 33 80 66 35
www.visitalencon.com

P6
SUIVEZ LE GUIDE !

P8
À LA DÉCOUVERTE
DU PATRIMOINE

P10
SÉJOUR

P11
TERROIR &
GASTRONOMIE

P12
DANS LES PAS
DES SAINTS

P13
DE CHARTRES
À ALENÇON

P14-15
VILLES SANCTUAIRES :
DE CHARTRES
À LA NORMANDIE

P16
VILLAGES PRÉFÉRÉS
TOUR

P17
À LA JOURNÉE

P18
NATURE & LOISIRS

P19
SCOLAIRES

P20-21
RESTAURATEURS
ET HÉBERGEURS
PARTENAIRES

Alençon Business Events

Située au carrefour de la région parisienne, de la Normandie et des Pays de la Loire, la ville d'Alençon est facilement accessible. Tout en proposant un cadre dépaysant et dynamique et au patrimoine riche avec des filières d'avenir comme la domotique et la plasturgie, Alençon est la destination idéale pour vos rencontres professionnelles.

Alençon vous séduira grâce à ses infrastructures pour vos séminaires et événements professionnels. Que ce soit l'ancienne Halle aux toiles, en cœur de ville et entièrement rénovée, pour accueillir vos événements de 15 à 500 personnes ou le Parc des expositions « L'Anova » complètement modulable pour vos salons et soirées d'entreprises, sans compter sur la nouveauté « le Satellite », une solution clef en main pour vos séminaires.

Que ce soit pour vos conférences, vos sessions de travail ou vos soirées, l'équipe d'Alençon Business Events met à votre disposition son expertise en conduite de projets afin de vous proposer une gamme de solutions sur mesure pour faire de vos manifestations une expérience unique.

Contactez l'équipe d'Alençon Business Events pour vos demandes de devis personnalisés !



Alençon
Business
Events

alenconbusinessevents@visitalencon.com
02 33 80 66 35

PARKINGS & PLAN DE VILLE D'ALENÇON



SUIVEZ LE GUIDE !

Nos visites guidées : 1h30 | Du lundi au samedi 155€ | Dimanche 205€ | Jours fériés 225 € |
Base de 30 personnes payantes | Valable toute l'année

À la découverte d'Alençon

Née sur la rive droite de la Sarthe, Alençon, ancienne cité des Ducs, est devenue célèbre grâce à son art dentellier et au Point d'Alençon. Venez découvrir son centre-ville avec ses monuments riches en histoire et anecdotes : la maison d'Ozé, la Basilique Notre-Dame, la Halle au blé, le château des Ducs et sa Dame Blanche...



Le quartier Saint-Léonard

Présenté comme le berceau de la cité, ce quartier tire son nom de l'église dédiée à Saint-Léonard, élevée à la fin du XV^e siècle par le duc René et son épouse Marguerite de Lorraine. Du château au carrefour des Etaulx en passant par la rue de la Juiverie, maisons à pan de bois, cours étroites et pignons aux rampants de granit évoquent Alençon au Moyen-Âge dans un quartier pittoresque.



Saint-Céneri-le-Gérei, un des plus beaux villages de France

Saint-Céneri-le-Gérei est un petit bourg au charme pittoresque classé parmi les plus beaux villages de France depuis 1983. Vous découvrirez l'origine du nom de la commune et les mystères qui entourent l'histoire du village. Vous pourrez également admirer l'auberge des sœurs Moisy et sa célèbre salle des décapités qui a tant inspiré les peintres du XIX^e siècle.



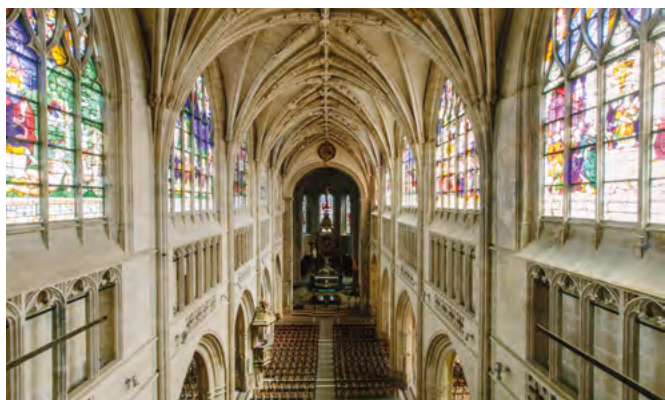
Dans les pas d'une Sainte famille

Le XIX^e siècle a vu naître, à Alençon, Thérèse Martin, future Sainte-Thérèse, au sein du foyer chaleureux de Louis et Zélie Martin. Ce couple, canonisé en octobre 2015, a lié son destin au travail, à une grande humilité et à une vie de famille exemplaire. Vous découvrirez les lieux emblématiques de l'histoire de cette famille au destin incroyable.

Autour du château des Ducs d'Alençon

Dans l'ancienne cour des prisonniers, réaménagée en parc urbain, laissez-vous surprendre par l'histoire du Château des Ducs d'Alençon. Place forte du Moyen-Âge, découvrez les anecdotes qui entourent ce lieu emblématique de la ville en passant par la légende de la dame blanche, le siège de Guillaume le Conquérant, les tortures de la Gestapo, le tout dans une ambiance carcérale autour de l'ancienne tour de garde.

30 min. | À partir de 50€ | Base de 30 personnes



La basilique Notre-Dame d'Alençon

Venez découvrir tous les secrets de cette église devenue basilique en 2009. De son architecture gothique au terrible incendie de 1744 ou du baptême de Sainte-Thérèse à l'atelier de faussaire installé durant l'Occupation, nous vous dirons tout !

30 min. | À partir de 50€ | Base de 30 personnes

L'Auberge des sœurs Moisy

À l'instar de Pont-Aven et Barbizon, l'auberge était un des lieux de rassemblement de nombreux peintres de renom qui, à la fin du XIX^e, venaient trouver leur inspiration dans les Alpes Mancelles. Ce lieu, où les peintres ont laissé leurs traces, dévoile la relation entre la peinture et les paysages verdoyants du village de Saint-Céneri-le-Gérei.

30 min. | À partir de 50€ | Base de 25 personnes



Au trot dans les rues d'Alençon

Envie de découvrir la cité des Ducs autrement ? Venez vivre une expérience en embarquant dans la calèche de l'Office de Tourisme. Une façon originale et agréable de découvrir les hauts lieux de la ville : le château des Ducs, la Halle au blé, le quartier Saint-Léonard... le tout commenté par Romain, notre meneur.

45 min. | 125€ | Forfait 25 places | Accessible PMR



Le musée des Beaux-Arts et de la dentelle

Sacré « dentelle des Reines et reine des dentelles », lors de l'Exposition Universelle de 1851, venez découvrir tous les secrets du Point d'Alençon, dont le savoir-faire est inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. **Le musée a été entièrement rénové en 2020** et vous apprécierez, à travers **une nouvelle scénographie moderne et ludique**, les 4 siècles d'évolution de cette technique à l'aiguille. Dix étapes sont nécessaires pour réaliser le point d'Alençon et il faut entre 10 à 20 heures de travail pour confectionner un ouvrage aux dimensions d'un timbre-poste. En fonction des disponibilités, le groupe aura la chance de voir à l'œuvre l'une des sept dentellières de l'Atelier National faire une démonstration des différentes étapes. Et si le temps le permet, vous ferez un petit tour par la section Beaux-Arts du XV^e au XX^e siècle ou bien par l'incroyable collection d'objets cambodgiens d'Adhémar Leclere, administrateur colonial.



1h30 | 6.60€ | Base de 20 personnes | Ouvert toute l'année, fermé le lundi de septembre à juin



Le musée du vélo

Il est situé à 15 minutes d'Alençon, à Villeneuve en Perseigne. Venez découvrir toute l'histoire du vélo et de la compétition cycliste depuis 1817, retrouvez l'ambiance de la course nationale et de sa caravane, replongez dans ses souvenirs... C'est ce que vous propose l'espace muséographique « La Belle Échappée » à travers l'une des belles collections d'un passionné, Ivan Bonduelle.

1h | 5€ | Base de 20 personnes | Ouvert d'avril à septembre

Visite insolite à l'aérodrome !

Unique en Normandie ! Venez découvrir une collection exceptionnelle regroupant 6 avions Dassault flamants des années 50 sur les 10 existant dans le monde. Entièrement restaurés, 4 de ces avions peuvent encore voler. Grâce aux commentaires des bénévoles passionnés, vous apprendrez toutes les subtilités sur l'histoire et le mécanisme de ces avions en ayant la chance de pouvoir monter dans le cockpit pour votre photo souvenir : rarissime !



Base de 20 personnes | Valable toute l'année

Destination Alençon

Capitale de la Dentelle, depuis que Colbert y a installé la Manufacture Royale en 1655, la ville développe le savoir-faire du Point d'Alençon, inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

Ce savoir-faire se dévoile à vous grâce à la nouvelle scénographie du musée des Beaux-Arts et de la Dentelle et durant les démonstrations des dentellières aux doigts de fées. Découvrez ensuite le récit passionnant d'une famille au destin exceptionnel, en visitant la maison natale de Sainte-Thérèse, et finissez la journée par un tour de ville à pied qui va satisfaire les amoureux d'histoire.

PROGRAMME

- **10h** Visite guidée du musée des Beaux-Arts et de la dentelle
- **12h** Déjeuner dans un restaurant d'Alençon
- **14h** Visite guidée de la maison natale de Sainte-Thérèse (+5€ offrande)
- **15h30** Visite guidée de la ville



1 journée | 41€ | Base de 20 personnes | +5€ offrande à la maison natale



Destination Saint-Céneri



Dans un cadre verdoyant et escarpé, découvrez l'envoutante région des Alpes Mancelles, à seulement 15 minutes d'Alençon. Remontez le temps à travers les mythes et légendes qui entourent l'histoire de ce petit village, labélisé « plus beaux villages de France » depuis 1983, sans oublier de percer les secrets de la fameuse « salle des décapités » où les habitués s'amusaient à peindre sur les murs au XIX^e siècle. Pour finir, encore de la douceur et de la sérénité en découvrant 9 jardins clos qui se succèdent : roseraie de variétés anciennes, jardin lunaire, jardin asiatique, jardin de senteurs, patio, potager néogothique.

PROGRAMME

- **10h** Visite du village et de l'auberge des sœurs Moisy
- **12h** Déjeuner dans un restaurant proche du village
- **14h** Visite des jardins de la Mansonière

1 journée | 46€ | Base de 20 personnes

Nouveau ! Les visites incroyables

Alençon vous réserve bien des surprises ! Commencez la journée par la visite insolite de l'aérodrome de la ville où vous découvrirez une collection exceptionnelle de 6 avions Dassault flamants des années 50 sur les 10 restant dans le monde. Entièrement restaurés, 4 de ces avions peuvent encore voler. Déjeunez dans un restaurant traditionnel puis laissez-vous surprendre par l'incroyable collection du musée du vélo où vous revivrez l'histoire du cyclisme depuis sa création jusqu'à aujourd'hui, en passant par l'histoire du Tour de France.

PROGRAMME

- **10h** Visite de l'aérodrome
- **12h** Déjeuner dans un restaurant proche de l'aérodrome
- **14h** Visite du Musée du vélo



1 journée | 25€ | Base de 20 personnes

Alençon et les Alpes Mancelles

Prenez le temps de découvrir notre territoire ! Parcourez les rues d'Alençon en écoutant les histoires qui ont marqué la ville : sa libération en 1944, l'incendie de la tour du clocher en 1744 ou encore le passage de Guillaume le Conquérant en 1082 ! Allez ensuite vous délecter les papilles dans la ferme cidricole Desfrieches en apprenant les secrets de fabrication du pommeau et du cidre avant de passer la soirée dans l'ancienne Cité des Ducs. Vous consacrerez le lendemain aux incontournables de notre destination avec la découverte des secrets de la réalisation du Point d'Alençon grâce à une démonstration d'une des dix dentellières maîtrisant ce savoir-faire unique inscrit au patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO. Et pour finir, vous arpentez les chemins des Alpes Mancelles vers l'un des plus beaux villages de France, Saint-Céneri-le-Gérei, qui vous révélera tous ses trésors.



PROGRAMME

JOUR 1

- **10h** Visite découverte d'Alençon
- **12h** Déjeuner
- **14h** Visite de la ferme cidricole
- **19h** Dîner + nuitée dans un hôtel 2* à Alençon

JOUR 2

- **10h** Visite du musée des Beaux-Arts et de la dentelle
- **12h** Déjeuner dans un restaurant de Saint-Céneri ou proche
- **14h** Visite guidée du village

À partir de 127€ par personne en hôtel ** | Base de 30 personnes en chambre double | Supplément single de 12€ en **

Goûtez la Normandie

La Normandie est riche de son terroir et du savoir-faire de ses artisans agriculteurs. Au cœur de la Cité des Ducs, laissez-vous guider à travers une dégustation ludique et alléchante des produits locaux issus des terres normandes : cidres, poirés, pommeau AOC, charcuteries, fromages et douceurs sucrées. Possibilité d'achat à l'Office de Tourisme d'Alençon.

**45 min. | 9€ | Base de 30 personnes |
Toute l'année | Du lundi au vendredi**



Visitez la ferme cidricole Desfrièches

À Sainte Marguerite de Carrouges, dans une ferme du XVII^e siècle magnifiquement rénovée, les propriétaires vous accueillent sur leur exploitation. Vous aurez la possibilité de découvrir les vergers, le pressoir, la cuverie, les chais de vieillissement pour le pommeau et le calvados ainsi que de vieux outils de tonnellerie et d'arboriculture. Une dégustation sera proposée à l'issue de la visite...

**1h30 | 3€ | 60 personnes maximum par créneau |
Valable toute l'année**

Visitez l'asinerie Mélisâne

Depuis l'antiquité, le lait d'ânesse est connu pour ses vertus exceptionnelles. Philippe et Christine vous accueillent dans leur asinerie pour vous faire découvrir les secrets de fabrication de leurs savons Bio au lait de leurs ânesses. Vous pourrez même assister à la traite l'après-midi !

**2h | 6€ | 15 personnes minimum |
Du lundi au vendredi | Annulation en cas de pluie**



Visite guidée de la maison natale de Sainte-Thérèse

La maison natale de Sainte-Thérèse est une étape incontournable pour plonger dans l'intimité d'une famille surprenante au destin grandiose. Sa muséographie prépare à une rencontre sensible avec les Martin. Un film réalisé à partir des correspondances familiales témoigne de la vie de cette famille du XIX^e siècle. La chapelle, avec ses sculptures et ses fresques, évoque, quant à elle, Sainte-Thérèse et nous permet de découvrir sa chambre natale. Sur demande, visite adaptée.

1h30 | Offrande conseillée sur place de 5€, 3.50€ à partir de 30 pax | Fermé en janvier et le lundi de septembre à juin



Dans les pas des trois saints

Découvrez l'histoire ordinaire d'une famille au destin extraordinaire, celle de la famille Martin et de la petite dernière qui deviendra plus tard, Sainte-Thérèse. Ses parents, canonisés en 2015, tombèrent amoureux un beau jour de 1858. Ce sera le point de départ de la vie du couple qui élèvera ses cinq filles sur un chemin d'humanité et de croissance spirituelle avec une devise simple « Dieu premier servi ».

Vous commencerez par découvrir l'incontournable musée des Beaux-Arts et de la dentelle et le savoir-faire du point d'Alençon, inscrit à l'UNESCO, dont Zélie Guérin, la maman de Thérèse, avait le secret. Puis direction la maison natale de la Sainte où toute la famille y vécut avant le déménagement à Lisieux après le décès de Zélie. Et pour finir, la découverte de la Basilique Notre-Dame où le couple se maria et où fut baptisée Thérèse quelques années plus tard.

1 journée | 32.50€ | Base de 30 personnes | Offrande conseillée à la maison natale de 3.50€ à régler sur place

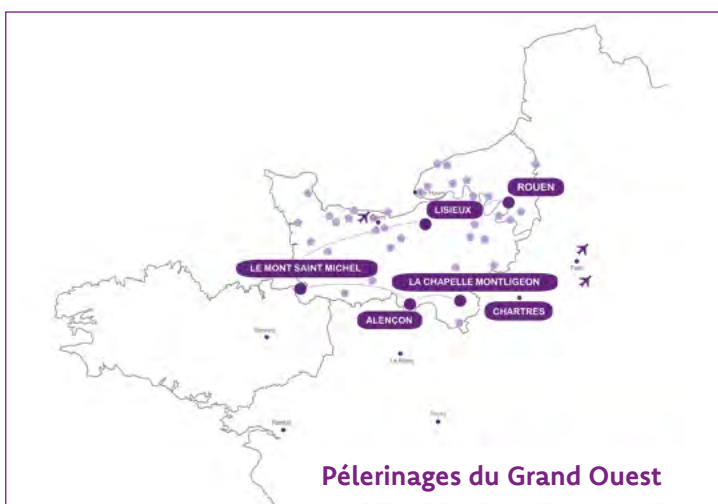
PROGRAMME

- **10h** Visite du musée des Beaux-Arts et de la dentelle
- **12h** Déjeuner dans un restaurant d'Alençon
- **14h** Visite de la maison natale de Sainte-Thérèse (+3.50€ offrande sur place)
- **15h30** Visite guidée de la Basilique (30 min.)

Autres lieux de pèlerinages de la famille Martin

Maison nourricière de Semallé
Sanctuaire d'Alençon
02 33 26 09 87

Office de Tourisme de Lisieux
11, rue d'Alençon
14100 Lisieux
02 31 48 18 10



Un programme tout compris incluant :

Le château de Maintenon - La cathédrale et la cité médiévale de Chartres
Un atelier de maître-verrier - Chartres en lumières en petit train
Le village de Saint-Céneri-le-Gérei- Les Jardins de la Mansonière - La ville d'Alençon
Le musée des Beaux-Arts et de la dentelle - La maison natale de Sainte-Thérèse



PROGRAMME

JOUR 1

- **10h30-12h30** Visite guidée du Château de Maintenon et de ses jardins (2h)
- **13h** Déjeuner dans un restaurant de Maintenon (Boissons et café inclus)
- **15h30** Visite guidée de la cathédrale de Chartres (1h30)
- **17h15** Visite guidée à pied de la ville de Chartres (1h30)
- **20h** Dîner en demi-pension à l'hôtel (Boissons et café inclus)
- **22h30** Découverte de Chartres en lumières à bord du train touristique (45 min.)

Nuitée dans un hôtel 3* du centre-ville

PROGRAMME

JOUR 2

Petit déjeuner à l'hôtel

- **9h** Visite guidée de l'atelier d'un maître verrier (1h30)
- **10h45** Départ en bus pour le restaurant l'Alezan
- **12h30** Déjeuner à Alençon
- **14h30** Visite guidée à pied du village de Saint-Céneri (1h30)
- **16h15** Visite guidée des Jardins de la Mansonière avec goûter (2h)
- **19h30** Dîner au restaurant Rive Droite (Boissons et café inclus)

Nuitée dans un hôtel 2* proche du centre-ville

PROGRAMME

JOUR 3

Petit déjeuner à l'hôtel

- **9h30** Visite guidée à pied d'Alençon (1h30)
- **11h** Visite guidée du Musée des Beaux-Arts et de la dentelle (1h30)
- **13h** Déjeuner à Alençon
- **15h15** Visite guidée de la Maison natale de Sainte-Thérèse (1h30)
- **16h45** Fin des prestations

3 jours 2 nuits | 338,50€ par personne |
Base de 20 à 40 personnes

Ce tarif comprend : l'entrée et la visite guidée du château de Maintenon et de ses jardins, la visite guidée de la cathédrale, la visite guidée de la ville de Chartres à pied, le parcours Chartres en lumières à bord du petit train touristique, la visite d'un atelier d'un maître-verrier à Chartres, la visite guidée du village de Saint-Céneri-le-Gérei (plus beau village de France), la visite des Jardins de la Mansonière avec goûter, la visite guidée à pied de la ville d'Alençon, la visite guidée du Musée des Beaux-Arts et de la dentelle, la visite de la maison de Sainte-Thérèse, les déjeuners des jours 1, 2 et 3 (boissons comprises), les dîners des jours 1 et 2 (boissons comprises), l'hébergement en chambre double et les taxes de séjour. Repas et hébergement chauffeur offerts. Ce tarif ne comprend pas : supplément chambre individuelle : 67 €, le transport, les transferts entre les lieux de visite ainsi que tout dépense à caractère personnel. Validité : du 4 avril au 10 octobre 2021, excepté les dimanches et jours fériés (château de Maintenon, musée d'Alençon et maison natale de Sainte-Thérèse fermés les lundis) - Base de 20 à 40 personnes - Langue française. À partir de 338,50€ par personne.

VILLES SANCTUAIRES : DE CHARTRES À LA NORMANDIE

Au programme : Chartres, Alençon, Lisieux et le Mont Saint-Michel. Partez à la découverte de ces lieux spirituels et culturels à travers un parcours verdoyant et deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Venez à la rencontre d'un savoir-faire et savourez une gastronomie locale, riche et goûteuse.

5 jours | À partir de 628,50€ par personne | Base de 20 personnes



Jour 1 Chartres



PROGRAMME

- **10h** Visite du Château de Maintenon et de ses jardins (2h)
 - **13h** Déjeuner dans un restaurant du centre-ville (Boissons et café inclus)
 - **15h** Visite guidée de la Cathédrale de Chartres (1h30) + Temps de prière
 - **17h30** Visite guidée de la ville à pied sur le thème « Chartres au fil du temps » (1h30)
 - **19h30** Dîner en demi-pension (Boissons et café inclus)
 - **21h** Visite de la crypte de la Cathédrale à la bougie (1h)
 - **22h30** Visite de Chartres en lumières à bord du train touristique
- Nuitée en chambre double dans un hôtel 3* du centre-ville

Jour 2 Chartres & Alençon



PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **9h** Visite d'un atelier de maître Verrier (1h30)
Départ pour Alençon dans votre propre autobus
- **12h30** Déjeuner dans un restaurant d'Alençon (Boissons et café inclus)
- **14h30** Visite guidée du Musée des Beaux-Arts et de la Dentelle avec démonstration d'une dentellière (1h30)
- **16h15** Visite guidée de la Basilique Notre-Dame (30 min.)
- **17h** Visite de la Maison natale de Sainte-Thérèse (1h30)
- **18h30** Messe
- **20h** Dîner dans un restaurant d'Alençon

Nuitée en chambre double dans un hôtel 2*

VILLES SANCTUAIRES : DE CHARTRES À LA NORMANDIE

Jour 3 Alençon & Lisieux



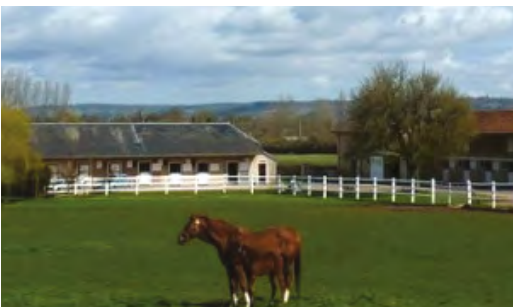
PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **8h30** Départ depuis Alençon
- **9h** Visite d'une ferme cidricole (1h)
- **10h30** Départ pour Lisieux
- **11h** Visite du village fromager Graindorge à Livarot (1h)
- **13h** Déjeuner dans un restaurant de Lisieux (Boissons et café inclus)
- **15h30-18h30** Visite des différents lieux en lien avec Sainte-Thérèse : les Buissonnets, chapelle du Carmel et son musée, Cathédrale Saint-Pierre et Basilique (2h45)
- **19h** Dîner en demi-pension (Boissons et café inclus)

Nuitée à l'hôtel en chambre double

Jour 4 Lisieux & Le Mont Saint-Michel



PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **8h** Messe à la Chapelle du Carmel
- **9h30** Visite exclusive du Haras d'Écajeul au Mesnil Mauger et collation avec une pâtisserie maison
- **10h45** Départ pour Avranches
- **13h** Déjeuner à Avranches (Boissons et café inclus)
- **14h45** Visite du Scriptorial au musée des manuscrits du Mont Saint-Michel et visite du trésor de la basilique Saint-Gervais (2h30)
- **17h30** Départ pour le Mont Saint-Michel
- **18h45** Arrivée au Mont Saint-Michel – Temps libre
- **20h** Dîner en demi-pension

Nuitée à l'hôtel en chambre double

Jour 5 Le Mont Saint-Michel



PROGRAMME

Petit-déjeuner

- **9h** Visite guidée du Mont Saint-Michel et du village (3h)
- **12h30** Déjeuner à l'auberge de la Mère Poulard – Menu omelette
- **14h30** Fin des prestations

En option : la traversée de la baie à pied avec un guide

VILLAGES PRÉFÉRÉS TOUR

3 villages Ornais ont été sélectionnés pour représenter la Normandie dans l'émission « **Le village préféré des Français** » en 2013, 2015 et 2017. Nous vous proposons de les découvrir au cours de ce séjour.



PROGRAMME

JOUR 1

- **10h** Visite guidée de Bellême (classé 6^e)
- **12h** Déjeuner à Bellême
- **14h30** Visite guidée de la Perrière (classé 20^e)
- **19h** Dîner à Alençon

Nuitée dans un hôtel à Alençon



JOUR 2

- **10h** Visite guidée de Saint-Céneri-le-Gérei (classé 15^e)
- **12h** Déjeuner à proximité de Saint-Céneri
- **14h30** Visite des Jardins de la Mansonière

2 jours 1 nuit | 120€ par personne |
Base de 20 personnes





Au trot, au galop

Découvrez l'histoire d'Alençon grâce à notre guide qui vous racontera toutes les petites anecdotes de la ville.

Départ ensuite pour le « Versailles du cheval » avec la visite guidée du célèbre Haras du Pin. Un véritable écrin de verdure de plus de 1000 hectares qui renferme de nombreux secrets.

Et si vous voulez en prendre pleins les yeux, profitez du spectacle équestre tous les jeudis durant l'été ! (possibilité de visiter le haras après). Une expérience à ne pas manquer...

PROGRAMME

- 10h Visite guidée d'Alençon
- 12h Déjeuner dans un restaurant proche d'Alençon
- 15h Visite guidée au Haras du Pin

Option : présentation « Jeudi du Pin » (spectacle équestre) tous les jeudis du 1^{er} juin au 28 septembre (11€ en supplément)

1 journée | 38€ | Base de 30 personnes | Valable toute l'année

Histoire de pierres et de fils

Un vrai rendez-vous avec les incontournables du territoire !

Vous commencerez votre journée par une visite guidée d'Alençon et découvrirez les anecdotes qui ont fait l'histoire de l'ancienne Cité des Ducs. Vous pousserez ensuite les portes du musée des Beaux-Arts et de la dentelle et assisterez à la démonstration d'une des dix dentellières maîtrisant encore un savoir-faire unique, inscrit à l'UNESCO : la réalisation du Point d'Alençon. Après un bon repas, vous partirez admirer l'imposant château de Carrouges, édifié au XIV^e siècle et entièrement meublé.

Pour finir votre journée, Hughes et Corinne, les propriétaires de la ferme cidricole Desfrieches, vous raconteront les secrets de fabrication d'un bon cidre et d'un bon pommeau, sans oublier de vous proposer une dégustation en fin de tour !

PROGRAMME

- 9h Visite d'Alençon et du musée des Beaux-Arts et de la dentelle
- 12h30 Déjeuner dans un restaurant proche de Carrouges
- 15h Visite guidée au Haras du Pin

Option : présentation « Jeudi du Pin » (spectacle équestre) tous les jeudis du 1^{er} juin au 28 septembre (11€ en supplément)



1 journée | 45€ | Base de 30 personnes | Valable toute l'année | Musée fermé le lundi

Les Jardins de La Mansonière

À quelques pas du village de Saint-Céneri-le-Gérei, l'un des plus beaux villages de France, Les Jardins de la Mansonière vous proposent de découvrir un jardin d'atmosphère où 9 jardins clos se succèdent : roseraie de variétés anciennes, jardin lunaire, paisible jardin asiatique, jardin de senteurs, patio et potager néogothique.

2h | 8€ | 50 personnes maximum par créneau |
D'avril à septembre



Accrobranche, kayak et autres activités en pleine nature !

Activités de pleine nature dans les Alpes Mancelles : canoë-kayak, accrobranche, course d'orientation, escalade, tir à l'arc... Autant de possibilités qui s'offrent à votre groupe dans un cadre verdoyant où la bonne humeur est de mise !

2h | À partir de 12€ | Base de 20 personnes |
D'avril à septembre

Randonnée accompagnée

Entouré de deux massifs forestiers, le territoire d'Alençon n'est pas en reste pour les amoureux de la nature. Suivez notre guide en forêt d'Écouves, de Perseigne ou dans les Alpes Mancelles avec des boucles de randonnées adaptées à votre niveau et vos envies.

2h | Forfait groupe à partir de 70€ |
Base de 10 personnes | De mars à octobre



Golf de l'Hippodrome

Idéalement situé en plein cœur du centre-ville d'Alençon, le golf de l'Hippodrome (9 trous) vous accueille tout au long de l'année. Un professeur vous initie à ce sport lors d'une séance de découverte et au cours de différents ateliers. Une activité idéale et ludique, à découvrir en famille, entre amis ou collègues !

1h30 | À partir de 11€ | 100 personnes maximum par créneau | Toute l'année

Découverte ludique du village de Saint-Céneri

Au programme : découverte libre du village et visite guidée de l'auberge des sœurs Moisy. Les élèves recevront, chacun, un livret pédagogique et partiront avec leur accompagnateur, par petits groupes, à la découverte des mythes et légendes entourant l'histoire de ce petit village niché au cœur des Alpes Mancelles. Passage obligé, ensuite, par l'auberge des sœurs Moisy et la fameuse salle des Décapités où les peintres du XIX^e siècle ont laissé leurs empreintes !

1h30 | 2€ | 35 élèves par créneau pour l'auberge | Accessible cycle 2 et 3 | Valable toute l'année



Visite ludique à Alençon

Chaque élève partira avec un questionnaire rassemblant énigmes et jeux. Grâce aux commentaires du guide, les élèves pourront répondre aux questions en découvrant l'histoire et les anecdotes de la ville d'Alençon.

1h30 | 2€ | Accessible cycle 2 et 3 | Valable toute l'année

Nouveau ! Visite sur la vie au Moyen-Âge

En parcourant les ruelles du quartier Saint-Léonard et les jardins du Château des Ducs, les élèves apprendront à repérer les éléments du passé : une fenêtre, un blason, une tour ou encore un étal... Ils comprendront ainsi le mode de vie et les différentes classes sociales de l'époque; le Duc n'était forcément pas logé à la même enseigne que le boucher ! À compléter avec l'atelier héraldique.

1h | 2€ | Accessible cycle 2 et 3 | Maximum 15 enfants par visite | Valable toute l'année



Nouveau ! Atelier héraldique

Les élèves seront initiés aux codes de l'héraldique. Chacun créera son propre blason en respectant les règles et les codes établis au Moyen-Âge. L'idée est que l'élève actualise le thème avec des motifs liés à sa personnalité ou à ses passions.

1h | 2€ | Accessible cycle 2 et 3 | Maximum 15 enfants par atelier | Valable toute l'année

RESTAURANTS & TRAITEURS PARTENAIRES



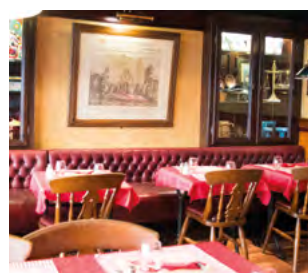
Chez Fano

22, rue Saint Blaise
61000 Alençon
80 couverts



L'Auberge Normande

Le Pont du Londeau
61250 Valframbert
120 couverts



Le Haut Ministère

10, rue Saint Blaise
61000 Alençon
70 couverts



Le Dauphin

7, rue des Moulins
53370 Saint-Pierre-des-Nids
40 couverts



Rive Droite

31, rue du Pont Neuf
61000 Alençon
70 couverts



La Lentillère

61250 Lalacelle
80 couverts



Le Charivari

85, rue Saint-Blaise
61000 Alençon
33 couverts



Le Château des Requêtes

Les Requêtes
61250 Valframbert
200 couverts



Au Petit Vatel

72, Place du C^t Desmeulles
61000 Alençon
40 couverts



Barbé Traiteur

21, Grande rue
61000 Alençon

Exemple de menu pour vos groupes

Apéritif

Millefeuille d'andouille camembert au lait cru **ou** tartare de crevette, menthe, basilic, coriandre, jus d'huîtres et Yuzu

Suprême de volaille jaune sauce champêtre **ou** poisson du jour sur son lit de risotto

Pomme normande au caramel beurre salé, glace vanille **ou** mouillettes de gaufres, sauce chocolat, crème fouettée et noisettes

Vin et café



Hôtel des Ducs ***

50, avenue du Président Wilson
61000 Alençon
28 chambres



Château de Saint Paterne ****

Rue de la Gaieté
72610 Saint-Paterne
11 chambres



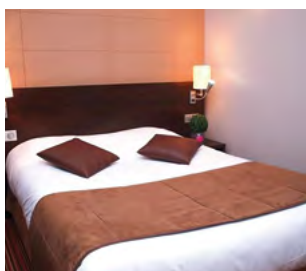
Ibis ***

13, place Poulet Malassis
61000 Alençon
52 chambres



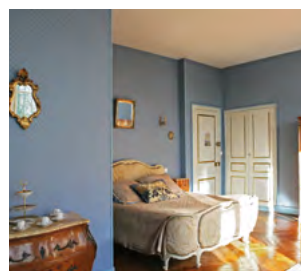
Maison de la Lande

La Lande
61250 Cuissai
Capacité 15 personnes



In Design **

Rue de Gatel
61250 Valframbert
45 chambres



Le Château des Requêtes

Les Requêtes
61250 Valframbert
Capacité 15 personnes



Campanile ***

ZAT du Londeau
61000 Cerisé
41 chambres



Gîtes D'Écouves

Les Noyers
61250 Écouves
Capacité 34 personnes



B&B **

Rue François Arago
61000 Alençon
60 chambres



Gîte « Yoco »

8, rue Demées
61000 Alençon
Capacité 10 personnes

CONDITIONS DE VENTE

Formulaire d'information standard pour les contrats de voyage à forfait par Internet et/ou vendu à l'Office de Tourisme

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants = pas le bon exemple car ne s'applique pas à nos produits) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS ; 01 44 09 25 35 ; info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable depuis : www.legifrance.gouv.fr

Formulaire d'information standard pour des contrats portant sur un service de voyage (Visé au 2° du I de l'article L. 211-1 du code du tourisme, à l'exclusion de ceux visés au 1° et 2° du I ainsi que du II de l'article L.211-7 du même code)

Si vous achetez ce service de voyage, vous bénéficierez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable. Droits essentiels prévus par le code de tourisme : Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure

le contrat de voyage. Le prestataire du service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire de service se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage. Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. L'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS ; 01 44 09 25 35 ; info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon. Site internet sur lequel vous pouvez consulter le code du Tourisme : www.legifrance.gouv.fr

Formulaire d'information standard en cas de prestations de voyage liées (Au sens de l'article L. 211-2 III 1° du code du tourisme, lorsque les contrats sont conclus en présence simultanée du professionnel (autre qu'un transporteur vendant un billet aller-retour) et du voyageur).

Si, après avoir choisi un service de voyage et l'avoir payé, vous réservez des services de voyage supplémentaires pour votre voyage ou séjour de vacances par l'intermédiaire de l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon, vous NE bénéficierez PAS des droits applicables aux forfaits au titre de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 du code du tourisme. Toutefois, si vous réservez des services de voyage supplémentaires au cours de la même visite ou du même contact avec l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon, les services de voyage feront partie d'une prestation de voyage liée. Dans ce cas, l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les sommes que vous lui avez versées pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité. L'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme, APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS ; 01 44 09 25 35 ; info@apst.travel, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon. Remarque : cette protection contre l'insolvabilité ne s'applique pas aux contrats conclus avec des parties autres que de l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon qui peuvent être exécutés en dépit de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme de la communauté urbaine d'Alençon. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national consultable depuis : www.legifrance.gouv.fr

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE RELEVANT DE L'APPLICATION DES TERMES DE L'ARTICLE R211-4 DU CODE DU TOURISME

1. Désignation du vendeur

L'Office de Tourisme de la Communauté Urbaine d'Alençon, Etablissement Public Industriel et Commercial Maison d'Ozé, place de la Magdeleine 61000 Alençon N° Siret : 818 145 963 00018 Téléphone : +33 (0)2 33 80 66 33 Courriel : contact@visitalencon.com Représenté par Monsieur Vincent LUCAS – Directeur Immatriculation au registre des opérateurs de voyage et de séjours : IM 061160001 Garant financier : APST, 15 avenue Carnot, 75017 PARIS Assureur responsabilité civile professionnelle : Generali (Segment Dommages Entreprises) 75456 Paris Cedex 09 Service réceptif de l'office de tourisme de la communauté urbaine d'Alençon Téléphone : +33 (0)2 33 80 66 33 Courriel : reservations@visitalencon.com

Ci-après dénommés « l'Office de Tourisme »

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Particulières de Vente (CPV) s'appliquent sur l'ensemble des prestations vendues par l'Office de Tourisme et à l'exclusion de toutes autres conditions. Elles annulent et remplacent toutes les versions précédentes de ces conditions particulières de ventes. Lors de la réservation, le client déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes CPV. Toute réservation implique donc de la part du Client l'adhésion entière et sans réserves aux présentes CPV. Conformément à l'article L.211.9 du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme se réserve le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur les éléments constituant ses prestations, auquel cas ces informations seront portées par écrit à la connaissance des intéressés avant la conclusion du contrat.

3. Réservation de prestations (hébergements, visites, séjours, forfaits)

Les réservations sont enregistrées : auprès du Service réceptif – par téléphone : 02 33 80 66 35 – par mail : reservations@visitalencon.com

4. Paiements

La réservation des autres voyages à forfait ou hors forfait devient ferme, lorsqu'un acompte est versé (pour les prestations sèches, le règlement est versé dans sa totalité à signature), un exemplaire du devis et les conditions de ventes signées par le client ont été retournés au service réceptif avant la date limite figurant sur le devis.

Sans versement d'un acompte à la date convenue si le devis n'est pas signé avec les CPV et le règlement de l'acompte ou de la totalité de la prestation, la commande est considérée comme annulée.

Lorsque le client est une collectivité publique honorant ses engagements par mandat administratif, la réception d'un bon de commande engageant le client dans l'acceptation des dispositions du contrat vaut réservation ferme.

Le client devra communiquer la liste nominative des participants.

Le client individuel (de 1 à 9 personnes) s'engage à verser le solde de la prestation au plus tard 15 jours avant la date de début du séjour.

Le client groupe (à partir de 10 personnes) s'engage à verser le solde de la prestation dans un délai d'1 mois avant la date de début du séjour et au maximum 1 mois après réception de la facture du service réceptif.

Pour les réservations tardives (moins de trente jours avant le début de la prestation), la totalité du prix sera exigible à la réservation.

5. Réservation et livraison des documents

Les produits sont proposés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité lors du traitement de la demande, le client en sera tenu informé.

Toute confirmation sera suivie de l'envoi d'un bon d'échange par courriel mentionnant la date de réalisation, les prestations, le montant, le lieu de séjour. Les bons d'échanges seront à présenter aux prestataires dès l'arrivée du client. Ils seront accompagnés de la billetterie éventuellement réservée. Certains billets sont expédiés via les services de La Poste, à l'adresse de livraison indiquée lors de la commande. L'Office de Tourisme ne saurait être tenu responsable dans le cas où les billets seraient perdus pendant l'acheminement ou endommagés à réception chez le client.

6. Prix

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. La taxe de séjour est réglable auprès de nos services lors de votre réservation groupe, auprès des prestataires lors de votre réservation individuelle en conformité avec les conditions fixées par la Communauté urbaine d'Alençon. Montants consultables sur <https://taxe.3douest.com/alencon.php>
Les prix ne comprennent pas les dépenses à caractère personnel.

7. Assurance annulation

Le client conserve sa responsabilité propre, au titre du groupe et à titre individuel, quant au respect des lois en vigueur (santé et sécurité publiques, code de la route, etc.). Il est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une assurance type « villégiature ». Toute annulation doit être notifiée par écrit par courriel à : reservations@visitalencon.com
Pour les voyages à forfait ou hors forfait, le client est libre de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes.

8. Enfants mineurs

Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat de prestations touristiques comprenant un hébergement, la personne responsable du mineur doit communiquer, pour la conclusion du contrat, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur.

9. Animaux

L'acceptation des animaux est soumise à l'accord des prestataires puis précisée sur le contrat. En cas de non-respect de la clause, le prestataire peut refuser de recevoir le client ; ce dernier, ne pourra alors prétendre à aucun remboursement.

10. Aide au voyageur

L'Office de Tourisme est responsable de la bonne exécution des prestations prévues au contrat. Dans ce cadre, si le client est confronté à des difficultés, l'Office de Tourisme apportera dans les meilleurs délais une aide appropriée, eu égard aux circonstances de l'espèce.

11. Accessibilité

Malgré tous nos efforts, certaines prestations ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble des établissements commercialisant des nuitées ne sont pas tous accessibles excepté les établissements recevant du public (E.R.P.). Concernant les activités sportives et de loisirs, la plupart sont liées à des contraintes naturelles (rivière, etc.) et matérielles (activités de pleines natures, kayak, randonnées vélos...). Ces prestations ne sont pour la plupart pas accessibles aux personnes en situation de handicap et aux femmes enceintes, ainsi qu'aux enfants. Certaines prestations sont régies par des contraintes réglementaires (savoir nager 25 mètres, condition physique, condition d'âge, de taille etc.) et ne sont donc pas accessibles à tout public. De plus, certaines activités nécessitent un équipement adapté. Ainsi, dans le cadre des activités de randonnée, le client doit notamment être muni de chaussures adaptées, d'un manteau de pluie, d'un encas, d'eau, d'une carte IGN, de vêtements chauds. Dans le cadre des activités d'eaux vives, le client doit notamment être muni d'un maillot de bain, d'une serviette, d'eau, et de chaussures de sport.

12. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de billetterie qui sont fournies à une date ou à une période déterminée en application de l'article L.121-20-4 du Code de la consommation.

13. Modification de réservation de voyages à forfait ou hors forfait

Toute modification d'une réservation par le client doit être signalée par mail à : reservations@visitalencon.com. Elle est alors soumise à accord de l'Office de Tourisme assortie de possibles ajustements tarifaires en découlant. Le client ne peut modifier le déroulement de son séjour, sauf accord préalable de l'Office de Tourisme. Les éventuels frais supplémentaires restent entièrement à sa charge, sans qu'il puisse prétendre au remboursement des prestations dont il n'a pas bénéficié du fait de ces modifications. Le nombre de participants ne pourra être modifié à moins de 15 jours avant la date de la prestation pour les séjours n'incluant pas d'hébergement, et à moins de 30 jours pour les séjours avec hébergement. Passé ce délai, le client devra régler la somme prévue au contrat même si le nombre de personnes est inférieur à celui précisé lors de la réservation. Toute inscription supplémentaire entraîne une majoration de la facture en conséquence. En cas de modification de l'effectif, l'office de tourisme se réserve le droit de réviser ou de résilier le contrat. Le manque de participants peut être un motif valable d'annulation pour certaines prestations.

14. Annulation

1 – Du fait du client
Le client a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Pour que cette résiliation soit valable, il doit en informer l'Office de Tourisme par mail ou par courrier, dans un délai de 48 heures au plus tard avant le début de la prestation. Barème des frais d'annulation :

- Si l'annulation totale ou partielle intervient plus de 30 jours avant le début de la prestation, aucune pénalité ne sera appliquée et l'Office de Tourisme remboursera l'acompte perçu hors les frais de dossier. Néanmoins, suivant les conditions générales de ventes des prestataires concernés, ce délai de plus de 30 jours pourra être revu à la hausse.
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 30^e et le 21^e jour avant le début de la prestation, une somme égale à 30% du prix de la prestation sera retenue
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 20^e et le 8^e jour avant le début de la prestation, une somme égale à 50% du prix de la prestation sera retenue
- Si l'annulation totale ou partielle intervient entre le 7^e et le 3^e jour avant le début de la prestation, une somme égale à 80% du prix de la prestation sera retenue
- Si l'annulation totale ou partielle intervient moins de 3 jours avant le début de la prestation, la totalité de la prestation sera retenue.

2 – Du fait de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme a la possibilité de résilier le contrat à tout moment, avant le début de la prestation. Dans ce cas, l'Office de Tourisme procédera à un remboursement intégral des sommes versées par le client, moins les frais de résolution appropriés. Ce remboursement intervient au plus tard dans les trente jours suivant la résiliation du contrat.

L'Office de Tourisme ne sera redevable d'aucune indemnisation supplémentaire, si la résiliation du contrat intervient dans les cas suivants :

- a/ Le nombre de personnes inscrites pour le voyage ou le séjour est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat, dans ce cas, l'Office de Tourisme notifie par email ou par courrier la résiliation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, selon le calendrier suivant :
 - vingt jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 (six) jours ;
 - sept jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 (deux) à 6 (six) jours ;
 - quarante-huit heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 (deux) jours ;
- b/ L'Office de Tourisme est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables. Dans ce cas, l'Office de Tourisme notifie par email ou par écrit la résiliation du contrat au voyageur dans les meilleurs délais avant le début du voyage ou du séjour.

15. Cas de force majeure

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que notamment : acte de puissance publique, hostilités, guerre, fait du Prince, catastrophe naturelle, incendie, inondation, ... (liste non exhaustive) c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement que les parties n'avaient pas eu la possibilité de prévoir, qui sera indépendant de leur volonté et incapable de surmonter malgré leur diligence et leurs efforts pour y résister. Chaque partie devra en informer l'autre dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles. Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage est imposée par des circonstances de force majeure.

16. Cession du contrat

En cas de cession, le client cédant doit impérativement informer l'Office de Tourisme de la cession du contrat par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard 60 jours avant le début de la prestation en indiquant avec précision le nom et l'adresse du cessionnaire et que celui-ci justifie des mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage. À titre indicatif, les opérations consécutives à cette cession pourraient entraîner des frais selon le nombre de personnes, le type de prestations et la proximité du départ.

17. Photographies

Les photographies proposées sur les éditions et le site www.visitalencon.com ne sont présentées qu'à titre d'illustration et ne sont en aucun cas contractuelles.

18. Propriété intellectuelle

Toute reproduction totale ou partielle des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et/ou images contenus dans les éditions et sur le site www.visitalencon.com pour un usage autre que privé est strictement interdite, conformément aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, ainsi qu'aux conventions internationales en vigueur.

19. Informatique et libertés

Dans le cadre de son activité de vente de séjours et prestations touristiques, le vendeur met en œuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux clients et aux bénéficiaires. À ce titre, l'Office de Tourisme collecte vos données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, coordonnées postales, téléphoniques, courriel. Pour certaines activités, la taille et le poids des participants seront demandés. La collecte de ces données personnelles est indispensable à l'exécution contractuelle et en cas de refus de les communiquer, le client s'expose à des difficultés d'exécution de la prestation qui ne pourront donner lieu à l'engagement de la responsabilité de l'Office de Tourisme. Ces données à caractère personnel sont collectées dans le but exclusif d'assurer la gestion de la clientèle du vendeur dans le cadre de la conclusion du contrat et de son exécution, sur la base de votre consentement. Elles ne sont utilisées que pour les finalités auxquelles le client a consenti. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite « Informatique et Libertés », le site www.visitalencon.com a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. L'Office de Tourisme a formalisé les droits et les obligations des clients et bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé politique de confidentialité ou RGPD, accessible sur demande auprès du l'Office de tourisme. En cas de devis signé, les coordonnées des clients pourront être utilisées à des fins commerciales, sauf contre-indications.

20. Langue du contrat

Les présentes conditions générales de vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

21. Règlement des litiges

Les présentes conditions particulières de vente sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à l'Office de Tourisme par courriel à reservations@visitalencon.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie. Après avoir saisi l'Office de Tourisme et à défaut de réponse de ce dernier dans un délai de 60 jours, ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel à un Médiateur du Tourisme et du Voyage. Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige. Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du Tribunal de Commerce d'Alençon (61).



**OFFICE DE TOURISME
DE LA COMMUNAUTÉ
URBAINE D'ALENÇON**

Maison d'Ozé, Place de la Magdeleine
61000 Alençon
02 33 80 66 35
www.visitalencon.com

